



## Association DÉRAILLEURS CALVADOS

### Groupe de travail Aménagements cyclables du

### Secteur NORD-EST DE CAEN

Document de synthèse des propositions du groupe – Avril 2024

Il est rappelé le contexte d'intervention, bénévole et apolitique, de l'association **d'usagers** cyclistes Dérailleurs à l'échelle du Calvados, membre du réseau FUB,

et de ses principales demandes <https://www.derailleurs-calvados.fr/nos-actions/plaidoyer-cyclable/>, à savoir :

- La généralisation de **pistes cyclables** :

- **Séparées et protégées, parallèles** à chaque grande voie urbaine et à chaque grande route départementale ;
- Grandes, **directes**, continues et **prioritaires** (art. 415-14 du Code de la Route) ;
- Formant un **réseau cyclable** complet et jalonné, traversant et reliant tous les territoires (ruraux, périurbains et urbains) ;
- En **enrobé rouge** et sans imperfection ;
- **Sans obstacles** à franchir (barrières, potelets, bordures) ;
- Sans trappe technique, ni tampon de regard, ni grille d'avaloir pluvial ;

- La **consultation** de notre association d'usagers du vélo pour la mise en place **d'alternatives** à ces pistes, dans le respect des obligations de l'article **L.228-2** du Code de l'Environnement,

- Et l'installation de nombreux **arceaux de stationnement** vélo, en U, partout où se trouve des parkings pour véhicules motorisés.

## Généralités

Les **routes structurantes** du territoire (grands axes) sont **à rendre cyclables en priorité** (plutôt que de dévier la circulation cycliste), en installant des voies unidirectionnelles ou bidirectionnelles

sécurisées, en parallèle de ces grandes routes (modèle hollandais).

→ Partenariat actif avec le Département du Calvados à mettre en place sur ces axes routiers.

Besoin de **signalétique vélo** sur les territoires urbains, périurbains et ruraux (itinéraires cyclables directionnels avec temps de parcours moyens, stationnements vélo, services vélo)

### **Revêtements des voies cyclables**

- Ne plus utiliser de stabilisé : ces chemins sableux n'ont rien d'écologique, ni d'économique (fabrication, pas durable, entretiens trop réguliers). Exemples sur le territoire : VéloMaritime-EV4 boueuse, piste du marais de la Dives, etc.)
- Liant Hydraulique Routier (LHR) expérimenté par Caen la Mer : sérieux doutes sur la durabilité du revêtement (au Nord-Ouest de Caen, il se délite déjà après 6 mois d'usage mixte).
- L'**enrobé** doit donc être privilégié, de couleur rouge brun (coloré dans la masse) notamment sur les traversées avec les voies motorisées (les pictos vélo étant insuffisamment repérables par les conducteurs).

### **Facilités cyclables**

**Double-sens cyclables** à généraliser dans les sens uniques (NB. obligatoires en zone 30), mise en place de **sas vélo** aux feux tricolores, accompagnés de panneaux **M12** si possible.

### **Voyageurs à vélo (tourisme)**

Labellisation **Accueil Vélo** à généraliser dans l'offre d'hébergement des territoires, notamment dans chaque camping (les emplacements simples se réduisent chaque année).

**Jalonnement** des pistes et itinéraires à systématiser et harmoniser.

## AXES directs à rendre cyclables

### D513 - Route de Caen à Cabourg, jusqu'à Dives-sur-mer (par Bavent)

L'un des axes majeurs à rendre cyclable par des voies directes et séparées. L'espace existe (largeurs importantes sur de nombreuses sections). En outre la présence des haras et des zones marécageuses rend d'autres solutions impossibles.

### D514 - Route de Ranville à Cabourg (route de la Côte)

- **Ranville-Sallenelles** (en alternative à la VéloMaritime EV4 actuelle)

La liaison cyclable sur la digue de l'Orne entre Ranville et Sallenelles ne sera plus entretenue : une alternative parallèle, large et sécurisée, est demandée le long de la D514 (les itinéraires bis actuels par les villages du plateau ne remplissent pas la même fonction de desserte).

- **Merville-Franceville**

- En entrée de ville, l'EV4 présente le long de la D514 n'est pas entretenue (revêtement stabilisé défoncé, flaques et boues), la piste devient beaucoup trop étroite pour une bidirectionnelle au trafic vélo européen (!), alors qu'en face un large espace enherbé existe : des voies cyclables bidirectionnelles sont à la fois possibles et nécessaires.

- Manque de visibilité du jalonnement d'itinéraire EV4 et besoin de marquage au sol (problème récurrent, au niveau du camping en sortie de Merville vers le Hôme)

- **Besoin d'aménagement cyclable sur toute la route D514 de Merville-Franceville à Varaville-LeHôme et Cabourg**, sans détours inutiles, avec aménagement visant à ralentir la vitesse des véhicules aux traversées.

- **Cabourg** : l'usage et la largeur de la D514 urbaine (avenue Ch. De Gaulle) appelle un aménagement cyclable à la place des stationnements sauvages.

- **Pont Brigade Piron** : largeur importante permettant de créer une liaison cyclable, afin d'assurer la continuité entre les pistes existantes.

Lors de la réfection prochaine du revêtement des ces chaussées, le **respect de l'article L.228-2** devra être respecté et donner lieu à des études d'aménagement cyclable.

L'association se tiendra à disposition pour apporter son expertise d'usage aux maîtres d'ouvrage.

## - Dives-sur-Mer

Largeur impressionnante des boulevards (12m sur le **boulevard Thorez**) D400-D513, permettant des aménagements cyclables indispensables pour le quotidien à vélo des habitants.

## D675 - Route de Rouen

Même contexte : route structurante du territoire à rendre cyclable **en priorité** par des voies cyclables parallèles

Le projet actuel de Caen la Mer entre Sannerville et Troarn ne répond pas à ce critère de praticité et de lisibilité, mais à celui d'économie en déviant la circulation cycliste sur des chemins ruraux.

Il existe des portions de pistes à relier entre elles par de nouvelles.

## D27 - Chaussée de Varaville (marais de la Dives)

Apparaît peu aménageable du fait de son étroitesse : pour un contournement cyclable à travers le marais (au sud de la voie) ?

Envisager la construction d'estacades en bois pour traverser les passages au-dessus de l'eau (exemples rivière Erdre à Nantes).

## D37 - Route de Ranville à Troarn et Argences

Étude actuelle pour un aménagement cyclable par la CC Val ès Dunes : bonne nouvelle, demande de nous associer (envoyée)

Entre Troarn et Escoville, la largeur permet la création d'une piste cyclable, très attendue.

## D95 – Petitville-Bures-Troarn

Déjà considérée sur les cartes comme voie partagée, mais très dangereuse : voie étroite, sans accotement, véhicule à 90km/h et virage sans visibilité à Roncheville.

L'usage des canaux en parallèle permet de réduire la première portion Bavent – Roncheville.

Étroitesse de la voie et du foncier disponible : **faire ralentir les véhicules en amont des virages** pour diminuer la dangerosité pour les cycles

et rendre la voie comprise entre Troarn et Bavent en circulation **restreinte aux riverains** (dont Petitville, bus scolaires et engins agricoles), pour prioriser la fréquentation motorisée de la route D37 / OU sens unique sur cette voie.

## D224 - Route de Bavent à Robehomme

Aucun aménagement cyclable pour le moment. Même les piétons sont en danger ! Devant l'étang de pêche, la **largeur** importante permet la mise en place d'une voie cyclable bidirectionnelle.

### **D226 - Colombelles - Cuverville – Sannerville**

Demande de pistes unidirectionnelles ou de piste bidirectionnelle sur cet axe indispensable pour les cycles.

Une étude est en cours, par Caen la mer, pour un aménagement cyclable entre Colombelles et Cuverville (Réunion Mobilité 22/02 à Colombelles)

Nous demandons à être associés à cette étude pour faire valoir la nécessité d'aménagements cyclables de qualité.

### **D400 - Route de Dozulé-Putot à Cabourg-Dives-sur-Mer**

Largeur importante et pas de voie parallèle utilisable : un aménagement cyclable sécurisé (vitesse importante des VL) est possible, très souhaitable de Dozulé jusqu'à l'arrivée sur Cabourg avec la desserte du réseau cyclable urbain existant.

à **Dives-sur-Mer** : largeur impressionnante des boulevards (not. boul. Thorez D400-D513), permettant l'insertion facile d'aménagements cyclables indispensables pour les habitants.

## COMMUNES : propositions d'aménagements cyclables

(en complément des grands axes)

### Colombelles

Jalonnement des itinéraires vélo à revoir et à compléter, afin d'indiquer les pistes à tous les usagers potentiels.

**Rond-point Lazzaro** : un (vrai) aménagement de carrefour à la hollandaise demandé, avec voies bidirectionnelles **prioritaires** en plateau traversant + de couleur **rouge** dans la masse.

### D513 :

- Au nord, aménagement cyclable possible et demandé (route de Cabourg) entre Lazzaro et Ste-Honorine. Largeur suffisante !

- Au sud, accès cyclables à rendre + sécurisés (ronds-points Normandial et du Pays de Caen). Au niveau des ronds-points Normandial au pied de la tour aéro-réfrigérante, il n'y a plus d'éclairage lorsque la piste cyclable arrive de Giberville (surtout dans le virage). Les éclairages sont présents, mais HS.

**Rue J. Jaurès** : préférence des usagers de l'association pour la réalisation/rénovation de **voies cyclables unidirectionnelles**, avec largeur suffisante et délimitation piétonne. La piste actuelle est en mauvais état et à isoler des voitures qui se garent fréquemment dessus.

*Axe Lazzaro - Pont de Colombelles : Les travaux d'une piste bidirectionnelle, côté SMN, seront fait suite aux travaux sur les réseaux d'eau de la rue Jean Jaures qui ont lieu actuellement jusqu'à fin Avril (Réunion Mobilité 22/02 à Colombelles) + Axe Pont de Colombelles - Lebisey : Les travaux d'une piste bidirectionnelle, côté Hérouville, seront fait suite à l'installation du nouveau pont, prévu fin 2025 (Réunion Mobilité 22/02 à Colombelles)*

### Ranville

Un aménagement cyclable au-dessus de la berge de l'Orne (platelage bois) entre le pont de Ranville et la D226 à Colombelles permettrait une circulation des vélos rapide sans dénivelé (risque d'immersion fréquente sous Colombelles).

Bitumer le chemin vélos/piétons entre Ranville et les Ciments Français (D223A).

Bitumer le chemin vélos/piétons entre les Ciments Français et l'entrée de Longueval (Route du Parc).

Projet en cours de la Mairie d'un aménagement de la **Route du Parc** (1 Km, de l'entrée à la sortie de Longueval) afin de ralentir le trafic (présenté en réunion publique le 08/02/2023). Projet de chicanes pour ralentir les voitures et d'un chemin Piétons/Vélos de 2 mètres de large, en revêtement sableux du côté des maisons (le long des clôtures des maisons) avec une

séparation végétalisée vis à vis de la route (avec 21 sorties de maison et 8 intersections). La Mairie refusait de faire une piste cyclable bi-directionnelle côté champs.

Améliorer la connexion vers le pont de Bénouville / Pégasus Bridge, surtout au niveau de la sortie de Ranville où la piste s'arrête net. Idem pour le pont de Ranville (au-dessus de l'Orne) qui est très serré pour les cyclistes.

### **Ste-Honorine-la-Chardronnette**

Après la construction de la déviation du village il y a quelques années, les vitesses ne sont pas souvent respectées (50 km/h) sur la route principale. Aucun aménagement cyclable.

La municipalité avait eu l'idée d'un **CVCB**/chaucidou entre Hérouvillette et le bourg de Ste Honorine (priorité des vélos sur les véhicules qui attendent), mais pas de suite donnée. À relancer.

La voie rurale entre Ste-Honorine et Escoville devrait être entretenue + indiquée « sauf vélos ».

### **Bréville-les-Monts**

Demande d'aménagement cyclable entre Bréville-les-Monts et Amfreville, par un double-sens cyclable sur sens unique motorisé. Idem voie piétonne à rendre cyclable entre l'école de Bréville et la rue des Champs St Martin.

### **Hérouvillette**

Renforcer les pistes en stabilisé par de l'enrobé durable et plus confortable pour un usage quotidien.

La voie rurale entre Hérouvillette et Escoville (parallèle à la D513) devrait être entretenue.

### **Amfréville**

Accès à la D514 : mise en place d'un double-sens cyclable sur la voie communale 8 (rue du bac du port) entre Amfréville (le Moutier) et la D514.

### **Bavent**

Pour aller sur Caen, besoin de rejoindre directement Pegasus Bridge par de **nouvelles pistes cyclables** via Bréville-les-Monts sans faire de longs détours (car ce qui est proposé aujourd'hui est de passer par le Bois de Bavent et Hérouvillette).

La D513 et la D37 sont très dangereuses, impossibles à utiliser à vélo sans aménagement.

Pour rejoindre Cabourg, créer de nouvelles pistes cyclables protégées le long de la RD513.

Pour rejoindre Amfreville, demande de création de pistes cyclables le long du château de Beneauville. Cela permettrait de rejoindre le réseau de pistes autour de Gonneville en auge et

Merville.

La traversée de la D513 au niveau de **Chef de Rue** est très dangereuse (piétons comme cycles).  
Aucun aménagement existant !

→ Proposition de mise en place d'une série de **terres-pleins centraux** sur la D513 pour les traversées aux croisements avec la **D236** (Château) et avec la **D95a** entre Petitville et Gonneville (Botanic).

Valoriser et desservir à vélo les futures zones à urbaniser et d'activités pas des aménagements adaptés.

## **Varaville / Le-Hôme**

Sécuriser l'EV4 touristique et de loisirs sur les voies motorisées (au nord du golf) et la doubler par une voie dédiée en variante (vélo utilitaire pour les habitants) **sur toute la longueur de la D514**. Sa largeur est largement suffisante pour la mise en place d'une voie bidirectionnelle protégée, notamment au niveau du golf.

Rendre cohérentes les itinéraires et pistes cyclables au sein d'un réseau pensé dans son ensemble.

## **Cabourg**

Demande d'aménagement cyclable ambitieux de la **D513** entre la sortie de Cabourg (Bas-Cabourg) et Varaville,

Ainsi que sur la **D514** (route de la Côte, avenue Charles de Gaulle) : avec la prochaine réfection de voirie, prévoir une piste séparée et large tout au long de la voie.

Facilités cyclables : double-sens cyclables à généraliser en ville dans les sens uniques (obligatoires en zone 30) + sas vélo aux feux à généraliser. Arceaux vélo à multiplier partout sur la commune.

## **Merville-Franceville**

Idem pour les facilités cyclables.

Besoin de plus d'aménagements cyclables pour les habitants, notamment le long de la D514.

## **Sallenelles**

Idem.

Trouver une alternative à l'actuelle VéloMaritime EV4, en prévision de sa fermeture/abandon à la nature (submersion et éboulement de la digue) : via marais de Ranville ou Amfreville ?



## Escoville

Demande d'aménagement sécurisé pour rejoindre Hérouvillette (bus, commerces)

Autoriser la circulation des vélos et entretenir la route de l'Ormelet entre Escoville et Ste Honorine.

## Cuverville

Création d'une voie cyclable large et sécurisée entre Cuverville et Colombelles (en prenant du foncier sur le bord des routes), revoir le rond-point en face de la grande ferme sur la D228, dont le trottoir est dangereux.

Besoin de signalétique vélo.

Aménagement cyclable (en enrobé au centre) de la voie agricole entre Cuverville et la route de l'Ormelet, pour créer une alternative à la D228 très dangereuse.

Ajouter un "tourne à droite" au deuxième feu en venant de Colombelles.

Entrée de Cuverville depuis la D228 (au niveau du panneau d'entrée de la ville) : aménager une voie cyclable pour que les vélos n'aient pas à s'insérer sur les voies des voitures, possibilité de faire une voie qui passe sur la droite des arbres pour rejoindre la route s'en allant vers la salle des fêtes.

**D228** (rue aux Pierrots) entre Cuverville et Démouville : prévoir lors de la rénovation de la route d'intégrer des pistes cyclables unidirectionnelles

## Giberville

Une partie du revêtement de la route de Rouen **D675** (le long des pépinières) a été refaite il y a peu, elle semble assez **large** pour envisager une piste bidirectionnelle sécurisée.

Aménagement cyclable demandé de la voie agricole Nord-Sud très directe qui rejoint Lazzaro 3 et Ste-Honorine.

Etudier la connexion au niveau de la rue de la Liberté entre la voie verte et l'avenue des Métallos (Lazzaro 3 / D226).

## Démouville

Aménager une voie cyclable la D228 (Rue aux Pierrots) traversant les champs vers Cuverville.

## Troarn

Faire respecter la zone 30 et les règles de stationnement VL.

Installer partout des doubles-sens cyclables (obligatoires en zone 30).

Aménager la D37.

**Sannerville**

Demande de doubles-sens cyclables (not. à l'intersection rue pasteur / rue du 6 juin)

